

Quand le ministre du logement propose de compter les cellules de prison comme des HLM

Alors que près de la moitié des communes ne respectent pas leurs obligations en la matière, le ministre a défendu un amendement visant à comptabiliser les cellules de prison comme du logement social.

Mediapart, par Lucie Delaporte, le 20 janvier 2026

Au départ, tout semble avoir commencé comme une petite provocation d'une frange de la droite sénatoriale. Alors que la discussion de la proposition de loi (PPL) Estrosi-Sassone sur l'offre de logements (*voir encadré*) poursuit tranquillement son examen à la chambre haute, le sénateur UDI Michel Canévet propose, [via deux amendements](#), de comptabiliser les cellules de prison au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), qui impose aux communes de plus de 3 500 habitant·es des grandes agglomérations (1 500 en Île-de-France) de compter au moins 25 % de logements sociaux.

Une des mesures phares de la proposition de loi adoptée mardi 20 septembre en première lecture au Sénat consiste à intégrer dans les quotas SRU le logement intermédiaire, qui concerne en réalité plutôt les cadres que les classes moyennes. « *Un détricotage en règle* », ont dénoncé élu·es de gauche et associations de défense du droit au logement, qui reviendrait à récompenser les très nombreuses communes qui ne respectent toujours pas la loi.

Constatant une brèche ouverte, Michel Canévet, sénateur du Finistère, tente une argumentation osée. « *Notre pays connaît une surpopulation carcérale extrêmement significative* », avance-t-il, et le gouvernement se heurte à des maires de plus en plus réticents à accueillir dans leur commune une prison.

En 2017, Emmanuel Macron avait promis [la construction de 15 000 places de prison](#) et seulement 4 500 ont été créées près de dix ans plus tard. « *Pouvoir intégrer dans le calcul des logements exigés par la loi SRU le nombre de places de prison permettrait de faciliter la construction urgente de prisons* », plaide le sénateur. Au terme d'un calcul sur lequel il ne s'étend pas, il propose que trois places de prison comptent pour un logement social.

Le soutien du ministre

Ainsi, les communes qui ne respectent pas la loi SRU – plus de la moitié, comme le rappelait récemment [un rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés](#) –, dont beaucoup sont à droite, pourraient préférer, pour éviter de coûteuses pénalités, se reporter sur la construction d'un centre de détention.

La mesure est accueillie avec un mélange de sidération et d'ironie sur les bancs de la gauche sénatoriale. Le sénateur communiste Pascal Savoldelli se dit « *effaré par cette proposition* ». « *Comment peut-on faire un parallèle entre un espace de liberté, parce que pour moi le droit au logement, c'est un espace de liberté, et un espace de privation de liberté ?* », interroge-t-il.

Pour lui, cette proposition absurde, tant elle n'a rien à voir avec la crise du logement, est lourde de sens et participe d'une attaque en règle contre le logement social. « *J'en connais des élus qui disent que le logement social, ce ne serait que le béton, la misère, la saleté et la délinquance. Eh bien, on fait le lien avec la prison !* », s'offusque-t-il.

Chez Les Écologistes, Yannick Jadot choisit de manier l'ironie, jugeant « *complètement farfelu* » de comptabiliser les cellules de prisonniers comme du logement social. « *Et peut-être, à un moment donné, on fait inversement et on met les pauvres en prison* », grince-t-il.

Corapporteuse du texte, la sénatrice LR Sylviane Noël renvoie, elle aussi, sèchement son collègue dans les cordes. « *Les prisons ne sont pas des logements et encore moins des logements sociaux. [...] Politiquement, cette assimilation serait un bien mauvais signal, alors que l'ensemble des bailleurs sociaux avec les maires font un effort pour déstigmatiser ces logements.* » Au nom de la commission, elle émet donc un avis défavorable sur l'amendement, et on pense la discussion close.

Une proposition de loi qui affaiblit les obligations en matière de logement social

La proposition de loi de la sénatrice LR Dominique Estrosi-Sassone, intitulée « Conforter l'habitat, l'offre de logement et la construction » (Choc), adoptée mardi 20 janvier en première lecture au Sénat, est un texte touffu touchant à de nombreux aspects de la politique du logement.

Il reprend une partie du [projet de loi Kasbarian](#) resté dans les cartons pour cause de dissolution. Comme le texte de l'ancien ministre du logement, la PPL « Choc » propose d'assouplir la loi SRU en intégrant dans ce contingent les logements « intermédiaires ».

Elle propose, comme le ministre de l'époque, de donner aux maires un droit sur les attributions de logements sociaux de sa commune, malgré les risques de clientélisme bien identifiés.

Pour le reste, la PPL comporte un volant de mesures visant à relancer la construction de logements, en berne depuis deux ans. Objectif : atteindre 400 000 nouveaux logements par an d'ici à 2030. Prenant le gouvernement sur sa gauche, la PPL propose aussi de cesser de ponctionner de près de 1,3 milliard d'euros par an les bailleurs sociaux *via* la réduction de loyer de solidarité (RLS), en vigueur depuis 2018.

C'est alors que le ministre du logement Vincent Jeanbrun prend la parole et, contre toute attente, apporte le soutien du gouvernement à l'amendement. « *Quand vous avez sur un territoire des contraintes majeures [...], la loi SRU s'adapte* », plaide-t-il pour commencer en évoquant – sans grand rapport – les risques inondation ou incendie qui permettent effectivement des dérogations aux communes. Il serait donc important, à ses yeux, de « *faire en sorte que dans ce pays qui a considérablement besoin de prisons supplémentaires, [...] on*

puisse envoyer un signal fort aux élus locaux qui prendraient leur part ». La proposition a ainsi « le soutien du gouvernement, et particulièrement du ministère de la justice », précise-t-il.

L'amendement est finalement rejeté par un vote à main levée dans un Sénat, où la droite domine largement. Le ministre, qui promet de revenir prochainement avec un grand plan logement une fois le budget adopté, n'a sans doute pas dit son dernier mot.

Interrogée par Mediapart, Marianne Louis, directrice générale de l'Union sociale de l'habitat (USH), qui représente l'ensemble des bailleurs sociaux, s'étrangle : *« Cela, n'a aucun sens. Il y a 2,9 millions de ménages en attente d'un logement social, est-ce qu'on va leur proposer de dormir en prison ? »* Elle rappelle de précédentes tentatives de la droite pour faire passer cette mesure par le biais de différents véhicules législatifs, mais – lors notamment de l'examen de [la loi « Égalité et citoyenneté »](#) (2016) et de [la loi « 3DS »](#) (2022) – qui avaient toutes été mises en échec par les gouvernements de l'époque.

« Le ministre n'a pas pu déclarer cela sans l'accord de Matignon », s'inquiète Marianne Louis.

Contacté, Matignon n'a pas donné suite. Le cabinet de Vincent Jeanbrun s'en est, lui, tenu à une déclaration du ministre se félicitant de l'adoption de la proposition de loi Estrosi-Sassone et précisant : *« J'aurai l'occasion de reparler de ces dispositions dans le grand plan logement que je présenterai après la séquence budgétaire. »*